Syndicat de la Magistrature
12-14 rue Charles Fourier
75013 PARIS
Tel 01 48 05 47 88
Fax 01 47 00 16 05
Mail : contact@syndicat-magistrature.org
site : www.syndicat-magistrature.org

Paris le 23 avril 2014

Lettre ouverte

Monsieur le Premier ministre,

Le retrait de la réforme pénale de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale a suivi de quelques jours votre accession au poste de Premier ministre.

Bien davantage qu'une coïncidence, tout un symbole !

Qu'il semble loin le temps de l'opposition pour l'actuelle majorité gouvernementale, lorsqu'elle dénonçait le règne de l'idéologie sécuritaire et ses effets dévastateurs. Lorsque, inspirée des valeurs démocratiques et des principes fondamentaux, elle voulait en urgence et grâce à l'alternance, rompre avec le système « sarkozyste » : le populisme pénal, la pénalisation croissante de la société, le tout carcéral, la discrimination et le rejet des plus faibles, l'appauvrissement du service public de la justice et l'affaiblissement du pouvoir judiciaire...

Après deux années d'exercice du pouvoir, rien n'a changé. Sinon le nombre des détenus dans les prisons, qui vient d'atteindre un niveau record, et le gouvernement, à la tête duquel vous vous trouvez maintenant.

Et, disons-le sans détour, vos propos et attitudes passés autant que vos déclarations récentes nous interrogent fortement sur votre volonté réelle de faire aboutir enfin le projet de réforme pénale.

Ministre de l'intérieur, vous avez particulièrement oeuvré pour faire obstacle à ce projet. Est-ce aujourd'hui pour donner des gages à la droite réactionnaire que vous avez déclaré dans votre discours de politique générale souhaiter *« l'apaisement »* sur cette question ? Ou pour donner raison à *la crème des forces progressistes*, l'Institut pour la justice, Alliance et FO pénitentiaire qui

vous interpellaient ainsi le 8 avril : *« Nous espérons que le nouveau Premier ministre s'opposera de manière aussi ferme à ce projet que le ministre de l'intérieur »* ?

Le projet actuel, qui s'intitule *« projet de loi relatif à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines »* - que vous réduisez systématiquement, dans vos interventions, à la seule récidive ... - n'a déjà plus l'ambition de mettre en œuvre une autre politique globale. Il a intégré à votre initiative un durcissement du régime des aménagements de peines ab initio, maintient les entraves à la réinsertion des personnes condamnées en état de récidive légale et laisse en place les mesures de sûreté et les tribunaux correctionnels pour mineurs. S'agit-il pour vous de l'amputer encore pour que vous acceptiez enfin de le mettre à l'ordre du jour du parlement ?

Le Syndicat de la magistrature ne peut cautionner de tels renoncements et il continuera de défendre un projet alternatif et cohérent, centré sur la décroissance pénale et carcérale, le sens et l'individualisation de la peine, l'exception de la détention et la réinsertion. Ainsi que l'a utilement rappelé la conférence de consensus, il faut placer au cœur des préoccupations l'individualisation de la peine et la réinsertion du condamné dans la cité, non par angélisme mais pour allier des considérations humanistes au souci légitime d'efficacité de la politique pénale dans l'intérêt de tous.

Tout comme il continuera à dénoncer, soyez-en assuré, avec la même vigueur, la démagogie sécuritaire - celle qui vous a fait dire que *« les laxistes c'est la droite »*, que *« la République, c'est la sécurité »* ou que *« notre société est traversée par la violence »*, pour ensuite citer pêle-mêle le terrorisme, les cambriolages et les incivilités...

Cette démagogie sécuritaire - qui permet de détourner l'attention des vrais problèmes, de ne pas chercher les bonnes solutions et d'imputer la responsabilité de tous les maux à quelques-uns : les jeunes, les étrangers, les personnes dites roms et les plus démunis - n'est pas plus acceptable aujourd'hui qu'hier.

Il est encore temps de poser les bonnes questions.

Le ministère de la justice travaille sur un projet de réécriture de l'ordonnance du 2 février 1945, pour redonner toute sa spécificité à la justice pénale des mineurs. Le moment n'est-il pas venu de faire preuve de courage politique et de porter un texte progressiste sur la délinquance juvénile devant la représentation nationale ?

Les étrangers, à qui la promesse en a été faite par la gauche depuis de nombreuses années, ne devraient-ils pas enfin « bénéficier » d'un droit de vote pour le moins aux élections locales, plutôt que de contrôles au faciès et d'une justice d'exception rendue au bord des pistes d'aéroport ?

Les personnes désignées roms, ne devraient-elles pas enfin être traitées par les représentants de l'Etat comme par les collectivités avec dignité, à l'égal de tout citoyen européen, plutôt qu'être livrées à la vindicte populaire et expulsées brutalement de leurs abris de fortune ?

Dans son fonctionnement quotidien, la justice subit une pénurie grandissante qui ne lui permet pas d'exercer normalement ses missions de service public. A juste titre, les fonctionnaires des greffes dénoncent avec force leurs conditions de travail. Et ce sont les justiciables les plus défavorisés – déjà frappés par votre plan d'austérité - qui font les frais de cette justice anémiée. Un effort budgétaire n'est-il pas indispensable, et pas pour la seule justice pénale au nom de la « sécurité » ?

La liste est longue des réformes qui étaient et restent nécessaires pour l'égalité des droits, les libertés publiques et pour une justice indépendante et équitable au service des citoyens.

Le Syndicat de la magistrature se tient à votre disposition si vous souhaitez aborder ces questions sans faux-semblant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Françoise Martres
Présidente du Syndicat de la magistrature